



Demande nationalité française

Par **AlexanderVas95**, le **24/01/2013** à **13:20**

Bonjour,

Je voulais demander vos avis en ce jour, au niveau de la nationalité française.

En effet, après une 1ère demande, si la nationalité est refusée, après combien de temps peut on re-déposer une demande? y a t il un délai à respecter?

Je ne parle pas d'ajournement mais bien de refus de la nationalité française.

Merci.

Par **amajuris**, le **24/01/2013** à **14:47**

bjr,

la décision de rejet de votre demande de naturalisation a du être motivée.

dans le cas de rejet je ne crois pas qu'il existe un délai puisque votre demande a été rejetée purement et simplement.

il faut que les motifs du rejet n'existent plus.

cdt

Par **AlexanderVas95**, le **24/01/2013** à **15:23**

Bonjour,

Il n'y a pas encore eu de demande, je posais juste la question. Mais donc si j'ai bien compris ce que vous avez écrit, si un refus est notifié, on ne peut plus redéposer une demande de nationalité? que ce soit par naturalisation, mariage ou autres?